

COMMUNE DE SEMOUSSAC

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le 21 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, d'après convocations rédigées le 15 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Marc BERTRAND, maire.

Étaient présents : BERTRAND Marc, DAVID Béatrice, DUMAS Anthony, GAUVIN Emmanuel, COUTANCIN Cindy, PRINCE Frédéric, ROY Guillaume, PETITJEAN Sylvain.

Étaient absentes excusées : CARLIER Pamela pouvoir à LAMOTHE Estelle, NAVEAU Laura pouvoir à BERTRAND Marc

A été élue comme secrétaire de séance : LAMOTHE Estelle

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026.
- Devis d'installation d'une caméra dans le Bourg.
- Devis d'installation de volets roulants cuisine salle des fêtes.
- Devis d'achats de guirlandes lumineuses.
- Permis d'aménager des terrains dans le Bourg.
- Questions diverses

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Devis d'installation d'une caméra dans le Bourg.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la dernière réunion, et comme demandé par les membres du Conseil Municipal, il a demandé des devis pour la pose d'une caméra double sur le parking en bas du Bourg.

Il donne lecture des devis reçus :

DIGITe : 15 533.46 € HT

INNOKAP : 7 756 € HT même fournisseur que la piscine de Mirambeau

ATRS : 10 995.34 € HT

Monsieur le Maire indique que cet équipement peut faire l'objet de demande de subvention auprès de la Préfecture de Charente Maritime dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) mais qu'il faudra auparavant obtenir une autorisation préfectorale d'utilisation d'un système de vidéoprotection.

La Préfecture de Charente-Maritime peut également participer dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Il informe également que les dépôts de dossiers sont clos pour 2026 et que le dossier de demande sera déposé en 2027.

Après en avoir délibéré, (10 voix pour et une abstention), le Conseil Municipal décide :

- De retenir le devis de la société INNOKAP pour un montant hors taxes de 7 756 €.
- D'autoriser le Maire à déposer une demande autorisation préfectorale d'utilisation d'un système de vidéoprotection.
- De solliciter l'aide de l'État dans le cadre de la DETR et du FIPD en 2027.
- De retenir le plan de financement suivant :
 - Dépense : 7 756 € HT
 - Recettes :
 - FIPD : 3 878 € (50% du montant HT)
 - DETR : 2 326.80 € (30% du montant HT)
 - Fonds propres de la commune : 1 551.20 € (20% du montant HT).

Devis d'installation de volets roulants cuisine salle des fêtes.

Le Maire indique que comme convenu lors de la dernière réunion, il a demandé des devis à trois entreprises pour la pose de volets roulants solaires à la cuisine de la salle des fêtes.

Il présente les devis reçus :

SAVINAUX : 1421.56 € HT

All in One fermetures : 1 527.76 € HT.

ESPI Bâtiment : 1 683.40 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir le devis de Monsieur SAVINAUX pour un montant de 1 421.56 € HT.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire pour cette opération.

Devis d'achats de guirlandes lumineuses.

Monsieur le Maire informe que la commission ornement s'est réunie et a fait de choix des guirlandes lumineuses pour les fêtes de fin d'année et pour octobre rose.

La sélection se compose de plusieurs décorations pour les candélabres, d'une frise leds, de divers décors et des fixations et raccords.

Le Maire présente le devis récapitulatif dont le montant s'élève à 6 787 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer le devis de fourniture de décorations de fêtes pour un montant de 6 787 € HT.

Permis d'aménager des terrains dans le Bourg.

Monsieur le Maire informe que le certificat d'urbanisme opérationnel est accordé.

Il indique qu'il a demandé à deux géomètres et au cabinet Pernet (qui a accompagné la commune pour la réalisation de la carte communale) des devis pour réaliser le permis d'aménager afin de détacher 4 lots.

Le cabinet Pernet ne va pas répondre à cette demande car elle est obligée de s'associer avec un géomètre et que cela reviendra plus cher.

Elle propose néanmoins de fournir une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 500 € HT.

Le Maire informe que les devis des géomètres ont été reçus mais qu'ils sont incomplets car il est nécessaire de faire intervenir un paysagiste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis de Madame PERNET pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 500 € HT.
- D'étudier les nouveaux devis des géomètres lors d'une prochaine réunion.

Questions diverses :

- Le Maire informe que la voute de l'église présente des fissures, un état des lieux avait été fait par la DRAC en 2012 mais depuis visiblement l'édifice a travaillé.
Il propose de demander des devis à des architectes du patrimoine.
Les travaux pourront être subventionnés par la DRAC, l'Etat et le département.
Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.
- Cadeau de fin d'année des aînés : Le Maire propose que la commune fasse un petit cadeau de fin d'année pour les aînés, il demande au Conseil Municipal à partir de quel âge les personnes seront concernées.
Le Conseil Municipal décide de distribuer des cadeaux de fêtes de fin d'année aux personnes âgées de plus de 75 ans. Anthony DUMAS est chargé d'obtenir des devis
- Cette année, c'est à Semoussac d'organiser le repas de fin d'année, le Maire propose de faire un repas en soirée le 18 décembre prochain et d'inviter les conjoints il se chargera de contacter Monsieur le Maire de Saint Martial de Mirambeau afin de recueillir son avis.
- La commune va participer à l'exercice de sécurité civile le 12 novembre afin de tester si le PCS est efficace.
- Compte rendu des travaux voirie : merci à Guillaume pour avoir été là pour conduire son tracteur et sa remorque pendant les travaux de curage de fossés
- Le Maire informe que Madame la Sous-préfète viendra faire une visite afin de recueillir les attentes des élus et faire un point sur les projets communaux le 12 août à 11 heures à la mairie.
Il invite les conseillers à se joindre à lui pour cette rencontre.
- Crépissage du mur barbecue : la société Morgan MENARD bâtiment a fourni un devis d'un montant de 2 596.56 € TTC. Accord du Conseil.
- Un conseiller informe que des arbres sont tombés sur les haies de remembrement. Le Maire ira voir et fera procéder à leur enlèvement.
- Le Maire informe que le concours de pétanque des élus est prévu en septembre à Semillac.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

La séance est levée à 22 heures 10.
Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance du 21 juillet 2026 : 2026JUIL01, 2026JUIL02, 2026JUIL03, 2026, 2026JUIL04

Membres présents :

Noms	Prénoms	Fonctions	Signatures
BERTRAND	Marc	Maire	
DUMAS	Anthony	1 ^{er} adjoint	
DAVID	Béatrice	2 ^e adjointe	
ROY	Guillaume	3 ^{ème} adjoint	
PRINCE	Frédéric	Conseiller municipal	
GAUVIN	Emmanuel	Conseiller municipal	
PETITJEAN	Sylvain	Conseiller municipal	
COUTANCIN	Cindy	Conseillère municipale	
NAVEAU	Laura	Conseillère municipale	Absente excusée
CARLIER	Pamela	Conseillère municipale	Absente excusée
LAMOTHE	Estelle	Conseillère municipale	